



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°124/2026
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Benfeld,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1, 2213-2, 2213-4 et 2542-2,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande du périscolaire du Rempart en date du 16 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'en raison de la Marche Octobre Rose organisée le vendredi 16 octobre 2026 au centre-ville de Benfeld, il y a lieu de réglementer **ponctuellement** la circulation de tous les véhicules entre 18h30 et 20h00,

A R R E T E

ARTICLE 1er – En raison de la Marche Octobre Rose organisée le vendredi 16 octobre 2026 entre 18h30 et 20h00, la circulation des véhicules sera réglementée ponctuellement dans les rues suivantes :

- rue du Château
- rue Moyaux
- rue du Petit Rempart
- place Briand
- place de la République
- rue du Général de Gaulle
- rue de la Dîme
- rue du 1^{er} Décembre
- rue du Docteur Sieffermann
- rue du Grand Rempart

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera mise en place ponctuellement par les organisateurs où à chaque intersection sera posté un bénévole avec une barrière ou un « véhicule bélier ».

ARTICLE 3 – Les organisateurs assureront la sécurité du défilé tout au long du cortège conformément au plan Vigipirate Urgence Attentat.

ARTICLE 4 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Périscolaire du Rempart

Pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

